

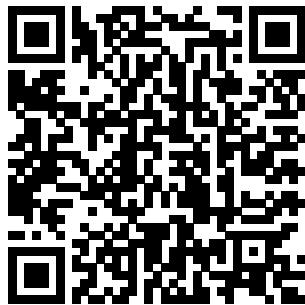
PIZZ'AD HOC SARL/PIZZ & COOK SARL



Notaire



Ecrit par Echo du Mardi le 12 octobre 2023



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 12 octobre 2023 sous réserves d'incidents



**Jean-Victor MONTAGARD
et Martial RAMOGNINO
300 Avenue Saint Quenin
84110 VAISON LA ROMAINE
CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Victor MONTAGARD, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Jean-Victor MONTAGARD et Martial RAMOGNINO, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse), 300, Avenue Saint Quenin, le 22 septembre 2023, enregistré au SPFE d'AVIGNON 1, le 9 octobre 2023, référence 8404P01 2023 N 02065 :

La Société dénommée **PIZZ'AD HOC**, Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 € dont le siège est à VAISON-LA-ROMAINE (84110) 45 impasse Passeroun, identifiée au SIREN sous le n° 528 455 496



Ecrit par Echo du Mardi le 12 octobre 2023

et immatriculée au RCS de AVIGNON.

A cédé à :

La Société dénommée **PIZZ & COOK**, Société à responsabilité limitée au capital de 4.000 €, dont le siège est à MONTEUX (84170) 39 avenue René Cassin, identifiée au SIREN sous le n° 977 583 467 et immatriculée au RCS de AVIGNON.

Son fonds de commerce de RESTAURANT-PIZZERIA-SNACK-PIZZAS A EMPORTER sis à MONTEUX (84170) 39 boulevard René Cassin, connu sous le nom commercial PIZZ'AD HOC pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de AVIGNON, sous le numéro 528 455 496.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (57 500,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (51 500,00 EUR),
- au matériel pour SIX MILLE EUROS (6 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'Office notarial de Maître Jean-Victor MONTAGARD sus visé, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.